limiter la durée de la loi.

De tous les premiers ministres du Canada. le très honorable Mackenzie King est l'un de ceux qui ont le plus inculqué à la population le sens de la souveraineté du Parlement. Nous constatons maintenant que l'on conteste la chose. Le libéralisme a bien rétrogradé. Les libéraux semblent oublier les principes que Mackenzie King a posés il y a bien longtemps à propos de la souveraineté du Parlement. Si celui-ci n'a pas le dernier mot, nous sommes alors en régime de dictature. Depuis quelques semaines, nous nous en sommes fort rapprochés. Je suis persuadé que, dans leur for intérieur, beaucoup de libéraux, à la Chambre et partout au pays, désapprouvent une telle mesure.

Je voudrais ici féliciter le député de London (M. Mitchell) pour son discours remarquable du 20 juin. Tout ce que je tiens à faire ressortir, c'est qu'il a souligné à ce moment-là ce qu'avait dit le bâtonnier du Barreau canadien, l'homme qui est présentement premier ministre du Canada, s'adressant au Barreau, en octobre 1931, au sujet d'une mesure adoptée à un moment d'urgence, loi qui conférait certains pouvoirs au gouverneur en conseil relativement au chômage, à l'assistance aux agriculteurs, au maintien de la paix et de l'ordre et à la bonne gestion des affaires de l'État. A ce moment-là, il a fait observer qu'il s'agissait d'une mesure présentant quelque danger, mais qu'elle était nécessaire. Je fais observer que le premier ministre actuel, parlant en octobre 1931, avait décrit cette mesure comme étant une mesure d'un genre dangereux. Que doit-il penser aujourd'hui de la mesure dont nous sommes saisis?

Je ferai également remarquer que la mesure adoptée en 1931 fixait un certain délai, d'un an, sauf erreur. Personne au Canada ne songe à contester qu'il faille étendre les pouvoirs concernant la défense du Canada, mais plusieurs s'opposent fortement à l'idée qu'un tel état de choses doive se poursuivre indéfiniment, et cela dans un monde en évolution, dans une démocratie. Il y a deux ou trois ans, le très honorable ministre de la Production de défense s'est rendu en Amérique du Sud. Cette visite n'avait évidemment rien à voir à la production de défense, mais uniquement au commerce. Bien que nous ne puissions guère le féliciter au sujet de l'accroissement du commerce avec l'Amérique du Sud, je crois qu'il a toutefois rapporté de là-bas une ou deux bonnes idées. Là-bas règnent des dictateurs et il s'est probablement dit que c'était une idée pratique qu'il y aurait peut-être moyen d'adopter au

vernement de se montrer raisonnable et de Canada. Je signale au très honorable ministre que l'histoire des dictateurs de tous temps devrait le porter à réfléchir de nouveau sur le cours qu'il s'est apparemment tracé.

En guise de digression j'aimerais dire que l'attitude des cécéfistes vis-à-vis de cette mesure m'étonne grandement, car en vertu du projet de loi, les contrats ouvriers peuvent être mis de côté ou annulés, et le droit de recourir à la grève refusé. Au cours des négociations qui ont eu lieu l'an dernier au sujet du différend ferroviaire, l'état de quasicontrainte qui y a régné est une bonne indication de l'évolution qui s'est produite dans la façon de penser du Gouvernement en ce domaine. Néanmoins ce parti est prêt à accepter le bill, apparemment sans limite de temps.

Maintenant nous constatons que le Gouvernement tente de blâmer l'opposition du délai. J'ai traité ce point un peu plus tôt. Tout ce qu'il avait à faire était de fixer une limite quant à la durée de la mesure et le débat serait terminé depuis des semaines. Aujourd'hui s'il nous offrait un compromis raisonnable, le débat se terminerait et nous pourrions procéder aux travaux de la Chambre. C'est le Gouvernement seul qui est responsable de la prolongation indue de la session.

Le public en général ne porte aucun intérêt à la coutume orientale de sauver les apparences. Apparemment c'est son intention: trouver le moyen de sauver les apparences. Cela n'intéresse ni mes commettants ni la population du Canada. Ce qu'ils veulent, c'est que nous nous occupions des affaires du pays. La proposition formulée ce matin par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est, à mon avis, motivée et nous devrions y donner suite. Le pays, je crois, n'a pas prisé celle que faisait, l'autre jour, le premier ministre et selon laquelle un prochain parlement se ferait un point d'honneur de tenir la promesse faite à la Chambre sans qu'il y ait de mesure ou de loi statutaire à l'appui. Le premier ministre est une autorité dans le domaine des questions constitutionnelles, qu'il a bien étudiées. Il a beaucoup manqué du sens des réalités, je crois, quand il a proposé cette solution, franchement inacceptable. Sa proposition m'a vraiment étonné.

Je reviens de nouveau aux discours de M. Mackenzie King sur la suprématie du Parlement. Il est étonnant de constater combien si peu d'années de pouvoir ont pu atténuer cet idéal. Je suis profondément convaincu que le peuple est déçu de ce que ses représentants ne peuvent trouver un commun terrain d'entente. Ces mêmes gens, mes commettants,-qui ne sont pas différents de